
**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
établissant le coût moyen brut pondéré d'un membre du
personnel d'une haute école par groupe de fonctions pour
l'année 2008**

A.Gt 21-12-2007

M.B. 29-02-2008

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 9 septembre 1996 relatif au financement des Hautes Ecoles organisées ou subventionnées par la Communauté française, notamment l'article 29;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances, donné le 13 décembre 2007;

Vu l'accord du Ministre du Budget, donné le 21 décembre 2007;

Vu la délibération du Gouvernement de la Communauté française du 21 décembre 2007;

Sur proposition de la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations Internationales,

Arrête :

Article 1^{er}. - Le coût moyen brut pondéré annuel d'un membre du personnel d'une Haute Ecole est, pour les groupes de fonctions suivants et pour l'année 2008, fixé comme suit :

1° a) pour les maîtres-assistants nommés ou désignés dans l'enseignement supérieur de type court : 54.502 euros;

b) pour les maîtres de formation pratique et les maîtres principaux de formation pratique : 45.267 euros;

c) pour les maîtres-assistants nommés ou désignés dans l'enseignement supérieur de type long : 49.729 euros;

2° a) pour les chargés de cours et les chefs de travaux : 66.517 euros;

b) pour les professeurs et les chefs de bureau d'études : 80.017 euros;

3° pour les directeurs de catégories et les directeurs-présidents : 74.711 euros;

4° a) pour les membres du personnel administratif : 31.028 euros;

b) pour les membres du personnel auxiliaire d'éducation : 45.979 euros.

Article 2. - La Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 3. - Le présent arrêté produit ses effets au 1^{er} janvier 2008.

Bruxelles, le 21 décembre 2007.

Par le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales,

Mme M.-D. SIMONET